



REGLEMENT APPLICABLE AUX MEMBRES SOCIOS DU FCPL

DEVENIR UN MEMBRE SOCIOS

Pour devenir un membre Socios du FCPL, l'adhérent doit avoir lors de sa souscription, 18 ans révolus.

En devenant membre Socios, je suis reconnu par la FCPL au titre de Supporter et me distingue d'un simple spectateur.

Avec ce statut, je m'engage à soutenir le FCPL quel que soit l'importance, l'enjeu et le résultat.

Je m'engage aussi à respecter les règles du présent règlement qui construisent la charte des membres socios.

ENGAGEMENT DU MEMBRE

1. Je m'engage à avoir un comportement exemplaire lorsque je m'exprime sur l'association et sur ses membres. Je suis conscient que mon attitude engage, outre mon éventuelle responsabilité personnelle, l'image du club, des villes de Langeais, Cinq-Mars-La-Pile et de Mazières-De-Touraine et qu'à ce titre tout écart de conduite est forcément nuisible pour tous. Le supporter reste ainsi digne dans la victoire comme dans la défaite, conscient par ailleurs de l'influence de son comportement sur le public.
2. Je m'engage à ne pas m'exprimer au nom du club et d'énoncer les faits privés provenant de celle-ci sur les divers sites et forums internet liés au monde du football en général ainsi que dans l'ensemble de la presse, à moins d'avoir obtenu l'accord de l'un des membres du comité directeur.
3. Je m'engage à ne pas avoir de comportement violent, aussi bien verbal que physique, lorsque je participe aux actions et réunions menées par le club.
4. Je m'engage à ne faire transparaître aucun signe ou prise de parole politique ou religieuse lors de rassemblement avec les autres membres Socios dans et en dehors des stades.
5. Je m'engage à ne pas avoir de comportement à caractère raciste, discriminatoire, contenant des insultes ou provocations sous peine d'exclusion immédiate.
6. Je m'engage à adopter un comportement apolitique de manière à ne pas nuire au club.
7. Je m'engage à défendre les valeurs du club sans entacher celles-ci et à en être un digne représentant.
8. Je m'engage à avoir un comportement exemplaire en toutes occasions afin de véhiculer une image positive des Supporters du club.
9. Je m'engage à respecter l'équipe adverse et ses supporters lors des matchs à domicile et à l'extérieur, dans et en dehors des stades.
10. Je m'engage à respecter les installations du stade et veiller à jeter mes déchets dans les poubelles adaptées.
11. Je m'engage à respecter, sans critiquer, les décisions de l'arbitre.
12. Je m'engage à être en règle financièrement vis-à-vis du club, sous peine de voir mon adhésion suspendue provisoirement ou définitivement en cas de non-versement de la somme due.
13. Je m'engage à accepter, en cas de manquement au respect de cette présente charte, la décision de notification d'avertissements voir d'exclusion à mon association de la part du comité directeur du club.
14. Je suis responsable de mes actes et ma responsabilité n'engage en rien celle du Club.

AVANTAGE DU MEMBRE

Devenir un membre socios du FCPL donne droit à :

- ▶ L'acquisition d'une licence dite "Volontaire" auprès de la fédération Française de Football.
- ▶ Un droit de vote lors des assemblées générales
- ▶ Un accès aux lieux de vie privatif du club (Club house) et la possibilité de partager avec eux toutes animations réalisées dans ces lieux dans le respect de la chartre affichée à l'entrée de chaque salle.
- ▶ Une première consommation gratuite lors de chaque match de championnat officiel à domicile
- ▶ La dispense de régler la consigne des gobelets pour sa seule consommation sous réserve de restituer le gobelet. Cette dispense ne s'applique pas aux boissons que le membre offrirait.
- ▶ Une réduction de 15% sur les commandes passées dans la boutique du club dans la limite d'un article par produit et par an.
- ▶ Un porte clé du FCPL portant le QR code de mon numéro de membre.

RESPECT DE MES DONNEES PERSONELLES

Conformément à la réglementation générale sur la Protection des Données (RGPD), seules les données nécessaires à la création de votre licence de "Volontaire" vous seront demandée lors de l'inscription puis seul votre nom, prénom, Email et numéro de téléphone seront conservé par le club dans les seules fins de communication sur les événements du club.

DROIT A L'IMAGE

Le fait de contracter une licence socios au FCPL implique l'autorisation tacite de ses membres de publication de leur(s) photo(s) sur son site internet et sur tout support de communication présentant les actions du club. Cependant, toute personne dont la photo est utilisée bénéficie du droit de retrait de l'image en nous envoyant un mail en indiquant les références de la (ou des) photo(s) concernée(s).